

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Procurations : (2)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (13)

M. BARITHEL Eric ; M. DAVIET Rémi ; Mme FOCHT Catherine ; Mme DUCLOS Catherine ; Mme GUY Nicole ; Mme MELIARD Marie-Laure ; M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile ; M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; M. Bruno BARTHALAIS ; M. DUCHEZ Patrick, M. PAILLE Jean-François

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : (2)

Mme MICHELET Aude donne à Mme ROFFINO Cécile ; M. ZANINI Frédéric donne pouvoir à Mme GUY Nicole.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19/04/2023

Date d'affichage de la convocation : le 19/04/2023

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme ROFFINO Cécile est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2023 ;

Monsieur le Maire présente la décision suivante :

- **N°DEC202302** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de l'abri des chasseurs situé Chemin des Esserts à DUINGT,
- **N°DEC202303** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire du local au CNLD situé au RDC de la villa Honoré à DUINGT,
- **N°DEC202304** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de 2 locaux à la CEV situé au 120 promenade des Grands Champs à DUINGT,
- **N°DEC202305** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire aux Bouchons 74 du bâtiment de l'ancienne Colonie SNCF à DUINGT,
- **N°DEC202306** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire à TAKAPLONGER du bâtiment situé au terrain de football à DUINGT,
- **N°DEC202307** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire à la société FIWO du bureau situé RDC du 29 rue du Vieux Village à DUINGT,
- **N°DEC202308** : Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire à l'ACM DL du studio MNS situé au 72 Allée de la plage à DUINGT,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

Délibération n°D20230401 : Retrait et remplacement de la délibération décidant de l'attribution du camping municipal « Les Champs Fleuris » ;

- **Approuve**, le retrait de la délibération n°D20220901 ;
- **Approuve**, le choix de la commission ;
- **Charge**, M. le maire de signer le contrat et le cahier des charges d'affermage du Camping Municipal « Les Champs Fleuris ».

Délibération n°D20230402 : Retrait de la délibération décidant la désignation d'un adjoint pour la passation des actes authentiques et administratifs ;

- **Décide**, le retrait de la délibération n°D20230204 du 20/02/2023.

Délibération n°D20230403 : Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels au CDG74 ;

Décide :

- *De solliciter* le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon projet annexé à la présente délibération.

Délibération n°D20230404 : Convention de rétrocession de la voirie et des équipements communs à la SCCV DUINGT des Prés Viviers :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie et des équipements communs dans le domaine public communal annexée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout avenant futur à ladite convention.

Délibération n°D20230405 : Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif en remplacement d'un agent en congés annuels :

AUTORISE :

Le Maire à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint administratif et à signer le contrat à durée déterminée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal, en fonctionnement au chapitre 012.

Délibération n°D20230406 : Tarif horaire de la salle SONJON :

- **approuve** à l'unanimité le tarif de location de la salle communale SONJON,
- **Autorise** Monsieur le Maire à modifier la convention de mise à disposition de la salle communale en conséquence.

Délibération n°D20230407 : Demande de subvention au titre du FONDS VERT pour les travaux de rénovation énergétique de l'école :

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention FONDS VERT auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

Délibération n°D20230408 : Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI Habitat Mobilités bioclimatiques du Grand Annecy :

Le conseil municipal débat sur le PADD (qui sera voté le 29 juin 2023) :

Axe 1 : Apaiser le territoire (limiter la croissance et la zone artificialisée) :

- ✓ Les élus approuvent la trajectoire du PADD et l'objectif de baisse du nombre de nouveaux logements. Les élus souhaitent que 50 % de logements soit des logements aidés avec des loyers maîtrisés et accessibles aux résidents du territoire,
- ✓ Les élus sont partagés entre un niveau plus bas du nombre de logements qui est proposé par le PADD et un niveau moyen de construction que le PADD a fixé comme objectif.
- ✓ Les 1 400 logements doivent être de la résidence principale, et non pas du RBNB ou des résidences secondaires.

Les réserves d'eau semblent suffisantes, les élus se demandent si le Grand Annecy, aura la capacité de traiter les quantités d'eaux usées supplémentaires.

Les élus souhaitent un lycée entre FAVERGES et SEVRIER.

Axe 2 : Modes d'aménagement et de développement dans un cycle sobre et vertueux pour préserver les ressources à long terme :

- ✓ Les élus souhaiteraient dans l'avenir que la ligne de bus aille jusqu'à DOUSSARD-FAVERGES ;

Axe 3 : Développement économique agricole et touristique responsable et durable :

- ✓ Les élus se demandent si les taxes de séjour doivent continuer de servir la promotion du tourisme ?

Les élus trouvent que le PADD va dans le bon sens (apaisement du territoire).

Questions Diverses et tour de table :

- Nouveau mode de fleurissement afin de s'adapter aux changements climatiques.

La séance est levée à 22 H 00

**Le Maire,
Marc ROLLIN**

Le registre des délibérations est consultable en Mairie.

